

BULLETIN MUNICIPAL



- Le MOT du MAIRE -

=====

"INTERCOMMUNALITE" et "ENVIRONNEMENT" sont deux thèmes d'actualité.

La Coopération intercommunale est aujourd'hui nécessaire. Une commune ne peut, seule avec ses moyens, satisfaire les nombreux besoins créés par notre Société.

Cette Intercommunalité, nous la pratiquons déjà largement par notre adhésion à de nombreux Syndicats, dix au total, que je rappellerai brièvement :

Il s'agit des Syndicats : du COLLEGE, de la PISCINE, COLLECTE et TRAITEMENT des ORDURES MENAGERES, ZONE ECONOMIQUE MULTISITE, SYNDICAT des EAUX, SYNDICAT du PAYS SOUS-VOSGIENS, ASSOCIATION CULTURELLE, PARC NATUREL des BALLONS des VOSGES, SYNDICAT des TROIS RIVIERES, SYNDICAT MIXTE du BALLON D'ALSACE.

Toutes ces structures sont des compléments indispensables à la vie quotidienne ou au développement de la commune.

La loi du 6 Février 1992, propose une forme de coopération intercommunale encore plus approfondie, il s'agit de la création de COMMUNAUTES de COMMUNES.

Les communes qui le désirent pourront se regrouper librement, tout en conservant leur entière identité. Avec des moyens financiers accrus, elles pourront oeuvrer sur des compétences bien définies.

- La réalisation de l'assainissement collectif pourrait être envisagé dans ce schéma.

Quoiqu'il en soit, nous sommes confrontés à un choix délicat, sur lequel les Conseillers Municipaux devront se prononcer en cours d'année 1993.

.. / ..

LA VIE SCOLAIRE

Maintien de la 4ème classe

Menacée de fermeture au printemps dernier, notre 4ème classe a pu être conservée à la satisfaction de tous, grâce à l'effectif de 79 élèves présents le jour de la rentrée. Rappelons qu'à 73 élèves il y avait risque de fermeture.

Bonne Retraite Régine

Début juillet, le Conseil Municipal a tenu à fêter le départ en retraite de Madame Régine DEMEUSY. Nous renouvelons ici les vœux de bon et agréable repos exprimés ce jour-là.

Mouvements d'enseignants

En maternelle, Monsieur Dominique KEIFLIN remplace Mme Régine DEMEUSY. En primaire, Mademoiselle Isabelle FAVARD remplace Mme SAHLER.

A tous les deux, nous souhaitons la bienvenue et un agréable séjour au village.

Les effectifs 92-93

- Maternelle, directrice Mme Martine LIEBELIN
 - 56 élèves dont 37 originaires de la commune
 - . grands : Mme Martine LIEBELIN 27 élèves, dont
 - 9 nés en 87
 - 13 nés en 88
 - . petits : Mr Dominique KEIFLIN 29 élèves, dont
 - 9 nés en 83
 - 13 nés en 89
 - 7 nés en 90
- Primaire, directrice Mme Sylvie GOUIN, 79 élèves
 - . CP-CE1 Mme Isabelle MOUGIN 13 élèves
 - . CE2 Mme Sylvie GOUIN 17 élèves
 - . CE2-CM1 Melle Isabelle FAVARD 23 élèves
 - . CM2 Mr Bruno HAYOTTE 21 élèves

Délégués élus des Parents d'Elèves

Maternelle

Mme Dominique ROY	titulaire	Mme B. WIEDER suppléante
Mr Thierry LAFOREST		Mme M.A KERBOEUF

Primaire

Mme M.C RIMBAULT	titulaire	Mme B. WIEDER suppléante
Mme B. FULLERINGER		Mme V. ANGEVELLE
Mme M. DEMEUSY		Mme N. DEMEUSY
Mme C. LACOUR		Mme S. GALMICHE

100 livres pour les Ecoles

Les Ecoles de Lepuix vont prochainement recevoir un lot de 100 livres. Cette action de l'Education Nationale, destinée à promouvoir la lecture, fait suite aux projets d'Ecole développés ces années passées, et jugés de qualité pour être sélectionnés au niveau départemental.

II.- LES DELIBERATIONS DU SEMESTRE

22 Mai 1992

* Les parcelles 7, 16, 17, 31, 32, 33 et 34 seront mises aux adjudications générales, avec fourniture de bois de chauffage.

* Le Conseil Municipal accepte la mise en place du dispositif de télémaintenance pour l'ordinateur de la commune, proposé par le Conseil Général et l'IREP.

* Le Conseil Municipal confie à Monsieur GONZALEZ architecte à l'Equipement de Vesoul, le soin de réaliser l'avant-Projet Sommaire de la future salle communale de la rue de la Charrière.

19 Juin 1992

* Le compte de Gestion du Percepteur et le Compte Administratif pour les budgets communal et du Centre d'Action Sociale sont acceptés.

* La Commission Communale chargée d'établir la liste électorale pour les Elections Prud'hommales est constituée comme suit :

- M. Le Maire	Président
- M. Lucien TOURNIER	Délégué de l'Administration
- M. Jacques COME	Délégué du Tribunal
- M. Bernard MASNADA	Employeur
- M. Yves COLIN	Salarié

* Il est créé dans la Commune un poste d'agent d'entretien à temps partiel (19 1/2 heures hebdomadaires)

* Les parcelles AR.26, AR 32, AR 45 (partielle-ment) et AR 77 au lieu-dit "La Gonfle" autrefois utilisées comme pâturages sont aujourd'hui reboisées naturellement. Pour en assurer la mise en valeur et la surveillance, il est décidé d'en confier la gestion à l'O.N.F.

23 Août 1992

* Aux fins de préserver les qualités naturelles et paysagères du site du Querty (parcelle AX 8), le Conseil émet un avis favorable à l'institution par le Conseil Général d'une zone de préemption.

* La commune sollicite le concours de l'Equipe-ment pour assurer l'étude et la direction des travaux consistant en la construction et l'aménagement de la voirie des cités Briot de la Gonfle.

* pour permettre la restructuration de la zone NA des Boulets, le Conseil accepte la proposition faite par Monsieur Lucien PERROS qui désire vendre la parcelle AM 177 d'une superficie de 6 ares 30 ca sur la base de 400 Fr l'are.

* La Commune propose qu'aux deux compétences obligatoires (Environnement et Politique du Logement et du Cadre de Vie) il soit retenu comme troisième compétence optionnelle la création, l'entretien et l'aménagement de la voirie. Elle définit également le périmètre qu'elle souhaite, à savoir les communes de Giromagny, Rougegoutte, Vescemont, Riervescemont, Chaux, Auxelles-Bas, Auxelles-Haut et Lepuix-Gy.

18 Septembre 1992

* Vote du Budget supplémentaire : voir pages spécifiques.

* La loi permet une revalorisation substantielle des indemnités du Maire et des Adjointes. Pour ne pas alourdir le budget communal, il est décidé de ne pas changer le régime actuel.

* La prime de 100 Fr pour la réussite à un examen est reconduite ; si ce n'est déjà fait, le signaler à la mairie.

* Le Conseil désirent maintenir la BCD dans le F 2 de la Maternelle, accepte de donner suite à la demande de Melle FAVARD, institutrice en primaire, et lui accorder l'indemnité de logement auxquelles elle peut prétendre.

30 Octobre 1992

* Le parc de skis alpins a 15 ans d'âge. Les enseignants souhaitent faire du ski de fond. 12 000 Fr seront débloqués pour l'équipement en skis de fond.

* L'indemnité de logement est accordée à M. KIEFLIN, nouvel enseignant de Maternelle.

* Le disque de l'ordinateur de la commune est saturé. Il est décidé de remplacer l'ordinateur par un modèle plus récent. Pour cela, un crédit de 9 000 Fr est ouvert, l'ancien pourrait être cédé à la bibliothèque.

* Un poste d'agent technique est créé à la commune. Il est confié à Monsieur Pierre DEMEUSY qui a les compétences requises pour ce poste.

* 1 000 Fr sont alloués aux sinistrés du Vaucluse. L'Association des Maires du Territoire se voit chargée du reversement à son homologue du Vaucluse.

III- COMPTE ADMINISTRATIF 1991 et BUDGET SUPPLEMENTAIRE 92

	CA 91	BS 92
DEPENSES de FONCTIONNEMENT	2 363 775	972 753
Dennées et fournitures	68 692	5 000
Frais de personnel	626 311	35 000
Impots et taxes	49 432	0
Travaux et services extérieurs	246 114	45 000
Participations et contingents	512 273	19 416
Allocations et subventions	89 431	3 800
Frais de gestion générale	117 006	10 000
Frais financiers	172 281	0
Dotations aux amorts. et provis.	0	174 403
Charges antérieures	2 350	0
Prélèvement pour Dép. d'Investis.	479 335	680 134
RECETTES de FONCTIONNEMENT	3 326 578	972 753
Produits de l'exploitation	215 609	0
Produits domaniaux	791 494	0
Produits financiers	13 706	0
Recouvrements - Subventions	153 848	0
Dotations versées par l'Etat (DGF)	713 152	0
Impots indirects	28 053	0
Contributions directes	448 080	9 955
Produits antérieurs	957 636	962 803
Produits exceptionnels	0	0
DEPENSES d' INVESTISSEMENT	1 323 191	1 130 400
Frais extraordinaires	0	0
Remboursement d'emprunts (capital	158 665	0
Acquisition de biens	37 307	19 000
Trx batiments et Génie Civil	1 127 219	1 111 400
RECETTES d' INVESTISSEMENT	1 323 191	1 130 400
Subvention d'équipement	302 232	260 266
Prél. s/recettes de fonctionnem.	479 886	680 134
Participations	211 556	190 000
Produits des emprunts	300 000	0
Autres recettes	23 517	0

COMMENTAIRES sur le C.A 91 et le B.S 92

=====

a) Les chiffres globaux	
- recettes totales de fonctionnement	3 326 578
- recettes totales d'investissement	1 323 191
	<hr/>
- Recettes totales de l'exercice 1991 :	4 649 769
- dépenses totales de fonctionnement	2 363 775
- dépenses totales d'investissement	1 323 191
	<hr/>
- Dépenses totales de l'exercice 1991 :	3 686 966
Excédent de cloture de l'exercice	
Fonds de roulement au 1.01.1992	962 803
b) Dépenses réelles totales par habitant	
soit, dépenses réelles d'investissement	3 018
et dépenses réelles de fonctionnement	1 246
dont frais de personnel	1 772
transferts versés	590
	567
c) Recettes réelles de fonctionnement par habit.	
dont, produits de l'exploit. et domaniaux	3 132
dotation de l'Etat (DGF)	948
contributions directes	672
transferts reçus	383
	816
d) Annuité de la dette par habitant	
	312
e) Les principales réalisations de 1991 /	
- tennis	374 941
- église	199 167
- voirie et réseaux	281 824
- mairie	88 610
- maternelle (classes et logements)	62 123
- pistes et travaux en forêts	58 680
f) Travaux programmés au B.S 92	
- charpente église (programme 1992)	250 000
- plan 4 quarts avec HLM	120 000
- syndicat des 3 rivières (Beucinière)	100 000
- piste en forêt communale	71 000
- tri-flasch au grand pont	22 000

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

En 1992, pour les 5 Associations de Lepuix-Gy, un nouveau mode de répartition des subventions communales a été décidé par le Conseil. Il est tenu compte de 4 critères :

- 1/ le nombre d'adhérents
- 2/ les dépenses de fonctionnement
- 3/ les dépenses d'entretien
- 4/ l'effort consenti pour l'encadrement des jeunes

La subvention totale décidée est divisée en 4 parts égales. Chaque part est répartie aux associations au prorata de leur représentativité.

Subventions allouées pour 1992 : 47 800 Fr.

A.S.L.G.	7 000
Tennis	3 000
Ski-Club	2 000
Pêche	2 000
Foulées	300
Lepuix-Fleuri	4 500
La Clique	4 000
Coop. Scolaire (5 x 600)	3 000
Bibliothèque	2 500
U.S.E.P. (Sport scolaire)	1 000
AC / PG	600
Patrimoine s/Vosgien	600
USG Athlétisme	300
Sté Tir Giro	300
Piscine Etueffont	300
Amicale Giro (Gymnastique)	300
Amicale Démineurs (monument du Ballon)	1 000
Solidarité Vaucluse	1 000
Myopathes 90	500
VALSEN (Expo 92 à Lepuix)	500
Noel des personnes âgées	7 500
Prix et Bourses aux élèves	5 000
Aides ménagères	600

IV.- LE PARC NATUREL REGIONAL des BALLONS des VOSGES

La Commune ayant adhéré dès l'origine au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, il nous est paru nécessaire, pour l'information de chacun, d'y consacrer une page du Bulletin.

Dans certains cas, tel que ci-après, nous reproduirons partiellement des documents généraux du parc, ainsi :

Extrait de la brochure, format guide de poche : Le VTTiste

! ! ! ! !
! Le VTTiste : ! ! ! ! !

- s'informe avant de partir
sur les circuits existants, les difficultés du parcours, les zones et périodes de chasse. S'il est seul, il signale son itinéraire à son entourage.
- ne s'écarte pas des chemins
Il ne circule pas en VTT sur les sentiers étroits !
les hautes chaumes, les prés, dans les sous bois, !
les ruisseaux !
- est calme et courtois
Il apprécie le silence, le calme de la forêt et
de la montagne, et ne les souille pas de détritius. !
Pour ne pas déranger les animaux, il ne circule
ni tôt le matin, ni trop tard le soir. !
- sait que le piéton est prioritaire
Il ne va pas trop vite dans les descentes. A tout !
moment, il peut mettre pied à terre : des hommes, !
des femmes, des enfants se promènent dans la fo- !
rêt, d'autres y travaillent. !

Dans d'autres cas, par mesure d'objectivité, et pour ne pas déformer l'esprit des sujets abordés, nous demanderons aux animateurs ou aux responsables du Parc de nous rédiger les articles. En effet, trop d'idées préconçues, le plus souvent par non ou mauvaise connaissance du sujet, sont à l'origine de malentendus. Notre volonté est de proposer à nos concitoyens une information de première main afin qu'ils puissent se faire eux-mêmes un jugement, et par conséquence aborder le sujet en toute connaissance de cause.

Nous tenons à remercier M. Claude MICHEL, chargé de mission au Parc, auteur de l'article qui suit :

UNE RESERVE NATURELLE sur le BALLON de SERVANCE ?

par Claude MICHEL, Chargé de Mission au Parc

LE MASSIF de SERVANCE , un ESPACE NATUREL REMARQUABLE du TERRITOIRE NATIONAL

Mis en sommeil durant une dizaine d'années suite à un projet de prospection minière, le projet de création d'une réserve naturelle a été remis sur les rails en 1991 à l'initiative de la Préfecture de la Haute-Saône.

Le Préfet de Haute-Saône a confié au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, la maîtrise d'oeuvre d'une étude visant à réactualiser ce premier dossier.

Une aire d'étude incluant le Ballon de Servance et ses chaînons montagneux attenants a été définie afin d'étudier :

- les milieux naturels
- les espèces qui s'y développent
- la valeur des richesses biologiques et paysagères
- les facteurs ou les tendances positives ou négatives pouvant avoir une influence sur le patrimoine de ce massif.

Ce diagnostic écologique a montré que le Massif de Servance accueille de nombreuses richesses naturelles remarquables, le niveau national voire international pour certaines. Parmi celles-ci sur le territoire communal de Lepuix-Gy, citons par exemple :

- deux à trois couples de Tétras, appartenant à la sous-population la plus importante du sud du Massif Vosgien
- des lambeaux de forêts primaires (celles dont la composition et la structure ne doivent rien à l'intervention de l'homme) rarissimes en Europe (forêts sur éboulis)
- quelques espèces végétales ou animales rares et protégées telles que Droséras, Fougères uniques sur le Massif Vosgien, Faucons pèlerins, etc...)
- les chaumes
- des formations géomorphologiques originales (tourbières, cirques glacières)
- et surtout un paysage sauvage exceptionnel et non aménagé.

Afin de conserver cet héritage représentatif du patrimoine national, le Ministère de l'Environnement vient de prendre en compte les enjeux et l'intérêt général de ces joyaux naturels et paysagers.

Il est proposé de classer en réserve naturelle près de 2 270 ha de ce massif ; un projet qui concerne trois départements, et inclut les parties sommitales des forêts et chaumes sur les communes de Lepuix-Gy, Auxelles-Haut, Auxelles-Bas, Plancher-les-Mines, Miellin, Chateau-Lambert, Saint-Maurice-sur-Moselle.

QU'EST - CE QU'UNE RESEERVE NATURELLE ?

Pour la plupart d'entre nous, le mot réserve est synonyme de mise sous cloche ou d'un enclos plus ou moins vaste pour animaux sauvages.

En réalité, les réserves sont avant tout des espaces exceptionnels où l'on cherche à concilier tous les modes d'utilisation. Ainsi, dans une réserve, les activités traditionnelles (exploitations pastorales ou forestières) ou les activités actuelles (randonnées par exemple) sont maintenues dans la mesure où elles ne contribuent pas à une dégradation du patrimoine.

Il n'y a donc pas deux réserves qui se ressemblent. Leur réglementation, leur superficie, diffèrent de l'une à l'autre. En effet, les caractéristiques des sites, leur évolution et leurs objectifs varient.

Deux règles sont cependant communes à toutes les réserves : leur territoire ne peut être modifié ou détruit dans leur état ou leur aspect.

Il est donc proposé pour chaque réserve :

- un code de conduite pour les usagers
- des règles de gestion propres à l'ensemble des acteurs intervenant sur leur territoire

La gestion de ce patrimoine est bien l'affaire de tous. Gérer une réserve naturelle ne signifie pas seulement mettre des panneaux et veiller au respect d'une réglementation. Elles ont également trois missions complémentaires :

- conserver (agir sur les milieux)
- étudier (suivre l'évolution)
- montrer (faire découvrir, sensibiliser le public)

afin de démontrer que l'homme et la nature peuvent faire bon ménage.

Sans être des musées, les réserves ont pour mission également de sensibiliser les habitants et les visiteurs de l'intérêt général de la nature et d'obtenir l'adhésion de tous pour la conservation de cet héritage.

Toutes les réserves sont placées sous la responsabilité de l'Etat qui confie à un responsable local : le gestionnaire, le soin de mettre en application la réglementation, mais surtout les objectifs qui ont suscité sa création au travers d'actions financées par l'Etat (pour le fonctionnement et les investissements)

Sont associés également à la gestion, l'ensemble des partenaires (élus locaux, propriétaires, usagers, scientifiques, associations, administrations) ceci régulièrement dans un souci de concertation pour la mise en oeuvre et le suivi des actions.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET
sur le BALLON de SERVANCE

La création de la réserve naturelle du Ballon de Servance doit passer par deux grandes étapes :

- la constitution d'un dossier scientifique argumenté et sa transmission au Ministère de l'Environnement pour avis
 - une consultation démocratique à l'échelon local avec la recherche d'un accord final du plus grand nombre.
- Toutefois une décision dans l'intérêt de la nation peut être prise si l'accord unanime ne peut être trouvé de manière concertée.

La première étape du projet pour le Ballon de Servance est actuellement achevée. Elle a été menée par la Préfecture de la Haute-Saône, l'Office National des Forêts, la Direction Régionale de l'Environnement et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Lors de cette phase, une première série de réunions d'informations ont été menées à l'initiative du parc afin de présenter :

- les enjeux du Massif de Servance
 - les objectifs d'une réserve naturelle
- auprès des principaux acteurs, usagers (les communes, les propriétaires, les associations)

La deuxième étape vient d'être mise en chantier. Placée sous la direction de l'Etat, elle a pour missions essentielles de :

- présenter les objectifs de la réserve du Ballon de Servance, son territoire
- recueillir l'avis des collectivités, propriétaires, usagers et rechercher un consensus
- préparer le décret administratif ministériel portant création de la réserve
- engager la procédure administrative de création de la réserve naturelle avec Enquête Publique.

Cette étape sera sans nul doute l'étape primordiale du projet, et sera menée dès cette fin d'année 92 et en 93 dans un souci de concertation encore plus marquée.

Une série de réunions techniques et d'informations seront organisées à l'initiative de l'Etat et avec la collaboration du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, de l'Office National des Forêts, afin de prendre en compte toutes préoccupations, remarques, et rechercher l'accord de tous sur ce projet :

un pari surtout pour tous les habitants de Lepuix-Gy et les usagers de ce massif du Ballon de Servance.

CALENDRIER des SOCIETES

Décembre 1992

- Sa 5 : Concours de belote de l'A.S. Lepuix-Gy
- Sa 12 : Arbre de Noël de l'A.S. Lepuix-Gy
- Sa 12 : Bibliothèque - Assemblée Générale
- Di 13 : Fête des mineurs à Giromagny
- Ve 18 : Noël des Ecoles
- Sa 19 : Assemblée Générale de la Raquette Motieuse
- Sa 19 : Goûter des Anciens
- Je 31 : Réveillon de la Saint-Sylvestre organisé par l'AS. Lepuix-Gy

-----1993-----

Janvier

- Di 17 : Ski Alpin - Coupe de la Haute Savoureuse
- Sa 23 et
Di 24 : 11ème Challenge de la Montagne COSEC Giro
- Sa 30 et
Di 31 : Challenge de la Montagne

Février

- Sa 6 : Ski Club - Sortie à Grindelwald
- Sa 13 : Repas du foot
- Sa 27 : Soirée Familiale du Tennis (Masquée)
Ski Alpin - Championnat des Vosges
Mémorial TONTON

Mars

- Sa 20 : Ski Alpin - Coupe Galmiche

Avril

- Di 18 : à Giromagny - Course à pied 10 et 20 km
- Sa 24 : Ski Club - Soirée Raclette

Mai

- Ve 7 : Retraite aux flambeaux et Feux d'artifices
- Sa 8 : Cérémonie anniversaire fin des combats 39/45
- Ve 21 : Lepuix-Fleuri, distribution des fleurs

Juin

- Sa 12 : Marché aux Puces du Ski-Club
- Sa 12 et
Di 13 : Fête montagnarde des Randonneurs
- Sa 19 : Foulées Montagnardes - Tournoi local de boules
- Di 20 : Tournoi Vétérans de l'A.S. Lepuix-Gy
- Lu 21 : Fête de la musique
- Sa 26 : Rallye Coupe des Lions, par le Ski-Club
(course d'orientation, VTT et pédestre)
- Sa 26 et
Di 27 : Kermesse du Ballon

Juillet

- Sa 3 et
- Di 4 : Kermesse paroissiale
- Ma 13 : Fête Nationale - Bal populaire de l'A.S.
Lepuix-Gy

Août

- Sa 14 et
- Di 15 : Tournoi de Tennis de la Raquette Motieuse
- Sa 21 : Montée Cycliste du Ballon d'Alsace

Septembre

- Sa 4 et
- Di 5 : Fête patronale
- Sa 11 : Combiné des Sombres

Octobre

- Di 3 : Ski sur herbe, Coupe des Vosges
- Sa 16 : Bibliothèque - La Fureur de Lire
- Sa 16 : Ski-Club - Bourse aux skis à Giromagny

Novembre

- Sa 6 : Ski-Club - Assemblée générale
- Me 10 : Soirée Jeunes de l'A.S. Lepuix-Gy
- Je 11 : Cérémonies du 75ème anniversaire de
l'Armistice 14/18
- Sa 13 : Loto de la Pêche
- Sa 20 : Soirée Paroissiale
- Sa 27 : Corrida pédestre des Foulées Montagnardes

Décembre

- Sa 4 : Concours de belote de l'A.S. Lepuix-Gy
- Sa 11 : Arbre de Noël de l'A.S. Lepuix-Gy
- Ve 17 : Arbre de Noël des Ecoles
- Sa 18 : Assemblée Générale de la Raquette Motieuse
- Sa 18 : Gouter des Anciens
- Ve 31 : Réveillon de la Saint-Sylvestre organisé
par l'A.S. Lepuix-Gy

Permanences de l'Assistante Sociale

Veillez noter que les permanences de Mme F. FINCK, Assistante Sociale du Secteur ont lieu à partir du mois de Novembre :

le MARDI de 09 h 00 à 12 h 00
et le JEUDI de 14 h 00 à 17 h 00
au SERVICE SOCIAL
9 Rue des Casernes à GIROMAGNY

Collecte des Piles usagées

Deux conteneurs permettant la récupération des piles électriques usagées sont en place dans le village :

- l'un, à côté des conteneurs à papier et à verre, à proximité de la Mairie
- l'autre, à l'école primaire

Tous les types de piles sont concernés : rondes, plates, piles boutons. Sauvegardez notre environnement en utilisant ou en faisant utiliser ces conteneurs par vos enfants. En particulier avec les cadeaux de fin d'année, gros consommateurs d'énergie électrique en boîtes.

Liste électorale

Il est rappelé que les inscriptions sur la liste électorale sont closes chaque année le 31 Décembre. Que celles et ceux qui sont encore concernés n'attendent pas la dernière minute.

Entretien des rivières

Suite aux inondations de Février 1990, il a été réalisé une estimation de travaux qu'il serait utile d'entreprendre sur nos deux rivières :

- Savoireuse :
 - . divers seuils de régulation du cours d'eau
 - . divers enrochement de berges
 - . reconstitution d'un lit mineur (principalement à hauteur du grand pont) avec aménagements piscicoles (vers la Fonderie)
- Beucinière
 - . le long de la rue de Chauveroché, protection des berges (enrochements bétonnés) et consolidation d'un seuil déstabilisé
 - . dans le centre du village, construction de murs de soutènement ou consolidation de ceux existants.